



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Haut-Karabakh

Question écrite n° 56663

### Texte de la question

M Rudy Salles tient à exprimer à M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sa vive émotion devant la recrudescence des attaques meurtrières que subissent une nouvelle fois les Arméniens du Haut-Karabakh. Ces événements tragiques sont intolérables au moment où l'on assiste à un mouvement sans précédent de démocratisation et de libération des peuples opprimés. Les Arméniens du Haut-Karabakh ont légitimement aspiré à leur libération. Aujourd'hui, cette région s'est démocratiquement déclarée république indépendante, se refusant ainsi à subir une domination azérie imposée par Staline en 1920, que les massacres de Soumgait, de Kirovabad et les pogroms de Bakou, qui ont fait des milliers de victimes et des centaines de milliers de réfugiés, rendent insupportables. La France, terre hospitalière, qui a accueilli un très grand nombre d'orphelins arméniens après le génocide de 1915, ne saurait rester insensible à ce deuxième génocide qui se prépare. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir user, au nom de la France, du droit d'ingérence humanitaire, tel qu'il a été défini lors du massacre des Kurdes par les troupes de Saddam Hussein, pour éviter un nouveau drame dans cette sensible partie du monde.

### Texte de la réponse

Reponse. - La France, comme le sait l'honorable parlementaire, s'est attachée dès le début de cette année à alléger, autant que faire se peut, le sort des populations du Haut-Karabakh. C'est sur son initiative que des couloirs humanitaires ont pu être ouverts, tant vers Choucha que vers Stepanakert, pour y apporter des vivres et des médicaments, destinés tant aux populations arméniennes qu'aux Azeris. La CSCE a confié officiellement cette mission à notre pays qui a déployé tous ses efforts pour la remplir, dans des conditions très difficiles. L'évolution sur le terrain a rendu cette action moins prioritaire, dans la mesure où le blocus du Haut-Karabakh a été rompu. La situation du territoire et des populations civiles reste toutefois très préoccupante, le recours aux armes, que la Communauté vient de condamner par deux fois les 22 mai et, à notre initiative, le 18 juin, n'ayant pas cessé. Notre pays continue à s'employer activement pour qu'une solution politique soit trouvée à ce conflit dans le cadre de la CSCE. Il a obtenu que soit retenu le principe d'une conférence internationale à Minsk, dont les travaux préparatoires se déroulent actuellement à Rome. La France souhaite qu'un cessez-le-feu effectif intervienne au plus tôt et que des négociations s'engagent pour que les populations éprouvées de cette région retrouvent enfin la paix à laquelle elles ont droit.

### Données clés

**Auteur :** [M. Salles Rudy](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56663

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 20 avril 1992, page 1851